

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2018

Convoqué le 6 Avril 2018

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Claude HUARD, Mireille MACAIRE, Chantal PREVOT, Marie-Claude ROBILLARD, Sophie CORNEILLE, Mrs Raynald ADAMS, Philippe BULTEAU, Alexandre JAULIN, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Jacques TORU, Etienne PERNOLLET.

Excusés : Mme Corinne TORCHY donne pouvoir à M Philippe BULTEAU, Mme Virginie BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille MACAIRE, M Cyril BREUIL donne pouvoir à M Etienne PERNOLLET, M Laurent GIRARD donne pouvoir à M Marc MOTRET, Mr Sylvain ABRIOUX Bérangère LEMERLE

Secrétaire de séance : M MEUNIER Franck

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.

Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 38.

DELIBERATIONS

Compte administratif 2017 budget principal :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur PERNOLLET présente le compte administratif 2017. Il se solde avec un excédent en recettes de fonctionnement de 486 069.92 € et un déficit en dépenses d'investissement de 120 632.08 €

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Compte administratif 2017 budget assainissement :

Monsieur PERNOLLET présente le compte administratif 2017. Il se solde avec un excédent en recettes de fonctionnement de 53 134.90 € et un déficit en dépenses d'investissement de 223 101.72 €

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Compte administratif 2017 budget SPANC :

Monsieur PERNOLLET présente le compte administratif 2017. Il se solde avec un excédent en recettes de fonctionnement de 8 244.83 € et un excédent en recettes d'investissement de 4 915.73 €

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Compte de gestion 2017 budget principal :

Monsieur le Maire a rejoint le conseil.

Le compte de gestion 2017 est présenté aux membres du conseil. Les écritures étant conformes au compte administratif 2017, il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Compte de gestion 2017 budget assainissement :

Le compte de gestion 2017 est présenté aux membres du conseil. Les écritures étant conformes au compte administratif 2017, il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Compte de gestion 2017 budget SPANC :

Le compte de gestion 2017 est présenté aux membres du conseil. Les écritures étant conformes au compte administratif 2017, il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Affectation du résultat budget principal :

Monsieur PERNOLLET propose d'affecter le résultat 2017 de la manière suivante :

120 632.08 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

365 437.84 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Affectation du résultat budget assainissement :

Monsieur PERNOLLET propose d'affecter le résultat 2017 de la manière suivante :

53 134.90 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Affectation du résultat budget SPANC :

Monsieur PERNOLLET propose d'affecter le résultat 2017 de la manière suivante :
8244.83 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Vote des 4 taxes :

Il est proposé aux membres du conseil de modifier le taux de la taxe d'habitation et de maintenir les 3 autres au même taux de 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : 19.62 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31.50 %
- Cotisation foncière entreprise (CFE) : 17.51 %

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 6 Abstention : 0 Pour : 11

Budget primitif 2018 budget principal :

Monsieur PERNOLLET présente le budget primitif 2018 avec les principaux investissements prévus.

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 1 909 619.48 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 741 250.67 €

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Budget primitif 2018 budget assainissement :

Monsieur PERNOLLET présente le budget primitif 2018 avec les principaux investissements prévus.

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 454 584.98 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 542 606.87 €

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Budget primitif 2018 budget SPANC :

Monsieur PERNOLLET présente le budget primitif 2018.

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 24 644.83 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 9 658.80 €

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires IHTS :

Monsieur le Maire explique qu'un mandat de paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires a été refusé par la Trésorerie à défaut de présentation pour justificatif de la délibération instaurant les indemnités pour travaux supplémentaires et qu'ayant exposé à Mme Tournois, perceptrice de Mehun sur Yèvre, les difficultés pour retrouver cette délibération, elle propose qu'une nouvelle avec effet rétroactif soit prise lors du prochain conseil qui prendra le relais de la précédente.

Monsieur le Maire propose de reprendre une délibération autorisant à rémunérer le personnel communal (agents titulaires ou non, à temps complet ou non temps partiel, de catégorie B et C, agents non titulaires de droit public) si celui-ci est amené à réaliser des heures supplémentaires à la demande du Maire et / ou du responsable du service technique.

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Transfert de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) à CCVF :

Monsieur le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI a été transféré à la communauté de communes. Il convient de ce fait de modifier l'article 1 des statuts de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Regroupement communauté de communes :

Monsieur le Maire explique que plusieurs communes de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt (Neuvy, Vouzeron et Saint-Laurent) souhaitent rejoindre la communauté de communes de Vierzon Sologne Berry. La commune de Nançay ne le souhaite pas.

Monsieur le Maire explique que le regroupement de communes n'est pas obligatoire pour le moment et qu'il n'y a pas lieu de se précipiter. Il précise que Mr le président MACRON a déclaré que l'Etat ne forcera pas au regroupement des communes et à la modification des cartes communales.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas intéressé par ce groupement pour le moment.

Monsieur Toru demande ce que deviendrait la CCVF si 3 des 5 communes sortent de la communauté de communes. Monsieur Pernollet explique que si Nançay et Vignoux sur Barangeon ne veulent pas en sortir les 3 autres communes ne pourront pas.

Monsieur Motret demande pourquoi nous ne voulons pas en sortir. Monsieur Bulteau lui répond que ce n'est pas obligatoire et que ce n'est qu'un refus immédiat et qu'il souhaite que la commune conserve sa liberté jusqu'en 2020.

Il est procédé au vote

Contre : 4 Abstention : 0 Pour : 13

Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022 :

Monsieur Pernollet explique que la commune a la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures afin de diminuer les coûts.

La date butoir est le 18/05/2018 pour application en 2019.

Aucune question ni remarque. Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux, réalisés par la société Eiffage, pour la mise en place de la fibre optique ont commencés derrière la Poste pour l'installation du schelster. Les travaux devront être finalisés entre le 14 et le 18 mai. Le réseau public sera installé entre le mois de juin et le mois d'août et le raccordement des particuliers se fera en septembre et octobre. Une réunion publique sera organisée pour expliquer les modalités de raccordement.
- Monsieur Motret évoque la clôture de Mr et Me Britelle : Monsieur Bulteau explique que Virginie Breuil est chargée du dossier et qu'une proposition leur a été faite. Il s'agit d'un grillage mitoyen avec un financement 50/50. Une délibération sera prise à ce sujet lors du prochain conseil municipal.
- Prochain conseil municipal le jeudi 31/05/2018 à 19h30.

La réunion de conseil est levée à 20 H 56.